



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un poste d'ingénieur-e communal-e

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

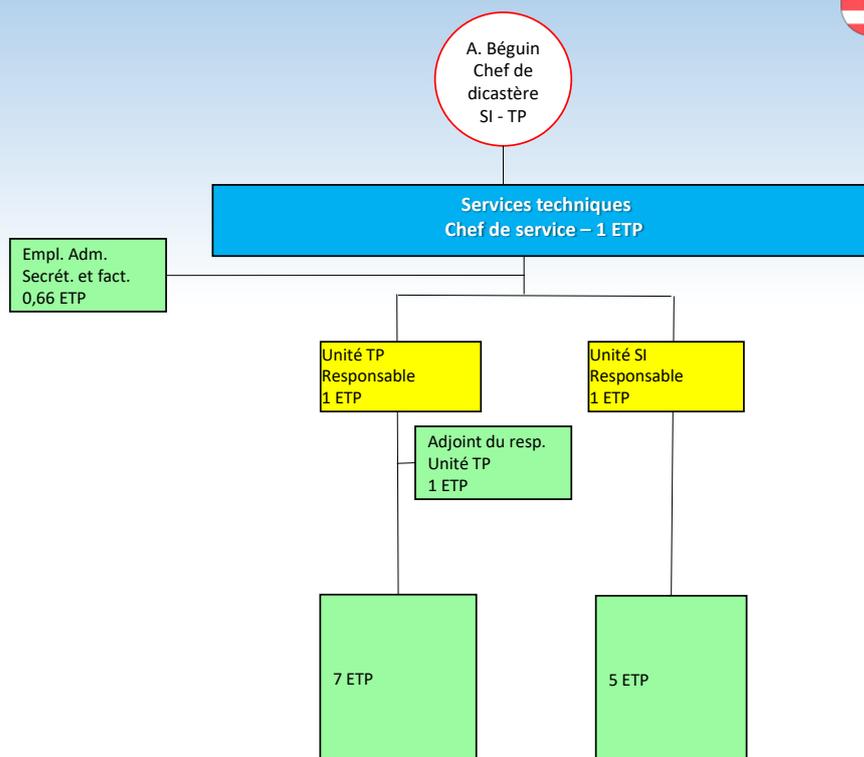
1. Préambule

Après une année de fonctionnement de notre nouvelle commune, nous constatons que les services techniques sont sous dotés en personnel, aussi bien au niveau technique qu'administratif. En effet, au vu des nombreuses infrastructures qu'il y a lieu de gérer, maintenir et faire évoluer, force est de constater que nous nous voyons contraints de confier de plus en plus de mandats à des prestataires externes. Afin de corriger cette situation et après réflexion, nous avons pris la décision de vous proposer la création d'un poste de collaborateur-trice scientifique pour occuper la fonction d'ingénieur communal qui sera chargé de prendre en charge la préparation et le suivi des projets d'investissements ainsi que le suivi et la maintenance des infrastructures techniques. Cette solution nous permettra de maîtriser et faire face à la charge de travail induite par la gestion des infrastructures techniques d'une commune de 42 km² et 8'860 habitants.

2. Contexte actuel

Avant la fusion, chacune des communes avait mis en place une organisation propre à ses besoins et elle s'articulait, en règle générale, autour de mandataires externes, d'une implication des membres de l'exécutif dans l'opérationnel et des ressources internes disponibles. A ce stade, il est à relever que des investissements nécessaires n'ont pas été réalisés ou ont été reportés en vue de la fusion et que tous les travaux d'entretien et de maintenance n'ont pas été réalisés. Le modèle en vigueur dans les anciennes communes n'est aujourd'hui plus applicable. En effet, la pratique montre que la charge du travail opérationnel assumée par les membres de l'exécutif ne peut pas simplement être reportée sur les ressources internes sans donner les moyens, en terme de personnel, de les assumer. Par ailleurs, la solution consistant à faire appel à des mandataires externes induit un coût non négligeable.

Dans la nouvelle commune, les activités liées à la gestion des infrastructures communales (sans les bâtiments et les ports) ont été confiées aux services techniques. Ce service est doté de 16,66 ETP selon l'organisation suivante :



Principales infrastructures communales :

- ✓ 151 km de routes communales
- ✓ 40 km de trottoirs
- ✓ 70 km de canalisations pour l'eau potable
- ✓ 35 km de canalisations pour les eaux usées
- ✓ 43 km de canalisations pour les eaux claires
- ✓ 1520 candélabres pour l'éclairage public
- ✓ 1183 places de stationnement
- ✓ 22 arrêt de bus
- ✓ 49 fontaines
- ✓ 113 containers enterrés (molok)
- ✓ 15 écopoints
- ✓ 11 WC publics
- ✓ 2 cimetières
- ✓ 9 stations de relevage des eaux usées
- ✓ 3 stations d'épuration des eaux usées
- ✓ 2 déchetteries
- ✓ 6 stations de pompage et bassin d'eau potable
- ✓ 19 réservoirs d'eau potable
- ✓ 8 captages de sources d'eau potable
- ✓ 400 hydrants.

Coût des mandataires externes :

| | |
|---|--------------|
| Budget 2018 pour les mandataires externes des services techniques : | Fr. 60'000.- |
| Budget 2019 pour les mandataires externes des services techniques : | Fr. 71'000.- |
| Dépenses 2018 pour les mandataires externes des services techniques : | Fr. 99'000.- |

Projets principaux réalisés en 2018 :

- ✓ Construction d'un abribus à Montalchez
- ✓ Création de nouvelles places de parc à Gorgier
- ✓ Réfection du chemin des Sagnes à Bevaix
- ✓ Installation d'une borne Euro-relais à St-Aubin-Sauges
- ✓ PGEE de Vaumarcus
- ✓ Mesure 13 du PGEE à St-Aubin-Sauges
- ✓ Mesure 12 du PGEE à St-Aubin-Sauges
- ✓ Collecteur eaux usées et claires aux Vignes de Bayard à St-Aubin-Sauges

Projets principaux prévus en 2019 :

- ✓ Place de stationnement et chemin piétonnier à Vaumarcus
- ✓ Divers investissements pour les routes communales
- ✓ Réfection du chemin du Vignoble à Bevaix
- ✓ Démolition du pont de Sauges et réaménagement
- ✓ Construction des infrastructures du quartier de Roncinier à Gorgier
- ✓ Réfection de la rue du Port à St-Aubin-Sauges
- ✓ Nouvel éclairage de Noël à St-Aubin-Sauges
- ✓ Mise en conformité des arrêts de bus par rapport à la LHand
- ✓ Divers travaux communaux liés à la réfection de la traversée de Bevaix
- ✓ Etude pour la traversée de Montalchez
- ✓ Etude globale de trafic pour La Grande Béroche
- ✓ Extension du service de vélo en libre-service à St-Aubin-Sauges et Vaumarcus
- ✓ Réfection de la rue de la Gare sud à Bevaix
- ✓ Correction déversement d'eaux usées à Combamare à Gorgier
- ✓ Remplacement de la station UV du réservoir de Moulin à Gorgier
- ✓ Assainissement des toilettes publiques de la Pointe-du-Grain à Bevaix
- ✓ Mesure 13 du PGEE à Sauges
- ✓ Etude coup de bélier sur le réseau d'eau potable de Vaumarcus

Futurs projets importants :

- ✓ Travaux de mise en conformité du réseau d'eau de Montalchez
- ✓ Etude et réalisation de la mise en conformité de la STEP de Bevaix
- ✓ Etude concernant la station de pompage de Treytel à Bevaix

Aujourd'hui, les services techniques sont dotés exclusivement en personnel administratif (1,66 ETP) et de terrain (15 ETP) et il manque clairement une ressource disposant de compétences d'ingénierie. Cette situation nous oblige à faire appel à des compétences externes ce qui induit des coûts financiers supplémentaires ainsi qu'une charge de travail non négligeable pour gérer et suivre les mandataires.

Il est à relever que l'un des objectifs de la fusion était aussi d'atteindre une taille suffisante afin de permettre d'internaliser certaines tâches. Par ailleurs, les membres de l'exécutif se voient contraints de s'impliquer dans la gestion opérationnelle en assumant des tâches qui pourraient être assurées par l'administration communale.

En outre, comme nous l'avons également signalé, les services communaux sont saturés et manquent de ressources. Le vœu que les chefs de dicastères puissent disposer de chefs de services disponibles ne peut être exaucé. Nous vous avons informés rapidement du constat que les anciennes communes étaient sous dotées en ressources humaines et que les 26 membres des exécutifs jouaient en partie un rôle opérationnel. Il en résulte un travail accompli souvent dans l'urgence avec un manque de disponibilité pour les projets à mettre en œuvre et un report de travail sur les membres de l'exécutif qui ne comptent pas leurs heures.

Il apparaît dès lors qu'un soutien aux autorités pourrait permettre d'atténuer la charge exercée, notamment pour une partie opérationnelle. Par ailleurs, si les compétences professionnelles des chefs de dicastères sont actuellement mises à disposition dans certains services, elles ne sont pas garanties à futur.

3. Solution proposée par le Conseil communal

Le Conseil communal propose de créer un nouveau poste d'ingénieur communal rattaché aux services techniques. Vous trouverez en annexe du présent rapport la description de cette fonction selon le catalogue des fonctions VDR-LGB ainsi que le cahier des charges défini pour le collaborateur à engager.

Cette proposition a pour objectif d'alléger le travail opérationnel des membres de l'exécutif, de garantir les compétences nécessaires au niveau technique notamment et de les mettre à disposition de manière transversale entre les services.

Cet engagement permettra par ailleurs au Conseil communal de maîtriser les dossiers en interne et d'alléger la charge financière. Au niveau de la charge financière, il est à relever qu'elle sera en bonne partie répercutée sur les services autofinancés de l'eau potable, des eaux usées et claires ainsi que sur le service partiellement autofinancé des déchets. Par conséquent, l'impact sur le compte de fonctionnement sera marginal (environ 20%).

Il n'est bien entendu pas question de mettre fin aux mandats externes destinés à suivre les projets d'importance pour lesquels nous avons besoin de l'appui de nos mandataires expérimentés qui connaissent bien nos différents réseaux.

4. Financement et coûts

La fonction de collaborateur-trice scientifique III étant colloquée en classe 10 dans le catalogue des fonctions VDR-LGB, la situation financière se présente comme suit :

Coûts uniques :

| | |
|---|---------------------|
| Aménagement d'un bureau sur le site de Bevaix (2 ^{ème} étage) | Fr. 40'000.- |
| Aménagement de la place de travail (informatique, mobilier, téléphone, ...) | Fr. 10'000.- |
| Véhicule de fonction | <u>Fr. 20'000.-</u> |

Total **Fr. 70'000.-**

Nous évaluerons la possibilité de financer les coûts uniques en prélevant tout ou partie de cette charge dans le fonds d'aide à la fusion.

Coûts récurrents :

| | |
|---|---------------------|
| Salaires annuels (classe 10 – échelon 15) | Fr. 121'100.- |
| Charges sociales (environ 25% du salaire) | <u>Fr. 30'300.-</u> |

Total **Fr. 151'400.-**

Nous prévoyons la répartition de ces charges entre les différentes rubriques du compte de fonctionnement de la manière suivante :

| Rubriques fonctionnelles | | Financement | Taux d'occupation | Coûts uniques | Coûts récurrents |
|--------------------------|--|---------------------------|-------------------|---------------|------------------|
| 6150 | Routes communales | Impôts | 10% | 7'000 | 15'140 |
| 7100 | Approvisionnement en eau | Autofinancé | 25% | 17'500 | 37'850 |
| 7200 7203 | Traitement des eaux usées et eaux claires | Autofinancé | 40% | 28'000 | 60'560 |
| 7301 7303 | Gestion des déchets ménages et entreprises | Partiellement autofinancé | 15% | 10'500 | 22'710 |
| Diverses | Autres services communaux | Impôts | 10% | 7'000 | 15'140 |
| Total | | | 100% | 70'000 | 151'400 |

Financement par les impôts : 20% 14'000 30'280

Autofinancement : 80% 56'000 121'120

Par ailleurs, dans la mesure du possible, les coûts salariaux de la charge de travail consacrée à des projets d'investissement spécifiques seront chargés dans les crédits d'investissements concernés. Cette façon de faire permettra de transférer une partie de la charge salariale du compte de fonctionnement vers celui des investissements.

5. Conclusion

La commission technique et la commission des finances ont pris connaissance de cette proposition lors d'une séance conjointe le 4 avril 2019 et elles l'ont acceptée. Elles souhaitent que les exigences requises pour ce poste soient diminuées.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir l'accepter.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
François Del Rio Alexandre Béguin

St-Aubin-Sauges, le 29 avril 2019

Annexes :

- Descriptif de fonction collaborateur-trice scientifique I-IV
- Cahier des charges ingénieur communal
- Arrêté pour la création d'un poste
- Arrêté pour divers aménagement et l'achat d'un véhicule de fonction



Arrêté relatif à la création d'un poste d'ingénieur·e communal·e

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al 5 lettre d) du règlement général de commune, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2019 ;

arrête :

Article 1 : Le Conseil communal est autorisé à créer un poste d'ingénieur·e communal·e représentant 1 EPT.

Article 2 : Le poste sera réparti sous les chapitres 6 Trafic et 7 Protection environnement et aménagement, sections :

- 6150 Routes communales
- 7100 Approvisionnement en eau
- 7200 Traitement des eaux usées
- 7203 Traitement des eaux claires
- 7301 Gestion des déchets ménages
- 7303 Gestion des déchets entreprises

Les prestations sollicitées par d'autres sections seront chargées par des imputations internes.

Article 3 : La rubrique 30 Charges de personnel du budget pour l'exercice 2019 est augmentée de Fr. 75'700.-.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Bevaix, le 20 mai 2019



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 70'000.- relative aux aménagements d'une nouvelle place de travail et à l'achat d'un véhicule de fonction

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13 et 18 du règlement général de commune, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2019 ;

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 70'000.- est accordé au Conseil communal pour permettre l'aménagement d'une nouvelle place de travail et l'achat d'un véhicule de fonction.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 20%/an pour le véhicule, 10%/an pour le mobilier et 25%/an pour les systèmes informatiques et de communication.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de Fr. 70'000.-, pour réaliser les investissements ci-dessus.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Bevaix, le 20 mai 2019